

Secrétariat du Maire

PROCES VERBAL

Wervicq-Sud le 16 avril 2026

Objet : Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2026

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Wervicq-Sud, se sont réunis à 19H00 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 9 avril 2026 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : Monsieur le Maire David HEIREMANS, Lindsay POIX-BESSA, Sébastien MEERPOEL, Benoît FERLA, Flavie GUINET, Reynal RENARD, Laetitia ROUTIER, José DE OLIVEIRA SOUSA, Sylvie SCHMITT, Fernanda POLLET RAMOS, Sandrine BULTEL, Guillaume DUPUIS, Aude DUTILLY, Emmanuel MARTIN, Flore GICQUEL-CATRIX, André DEYONGHE, Thérèse WALLEZ, Laetitia GHESQUIERE, Jean-Baptiste HUBERT

Procurations : Valérie HAUTEFEUILLE donne procuration à Lindsay POIX-BESSA, Abdelazziz ATATRI donne procuration à Sébastien MEERPOEL, Barbara CLOMBE-FRANZEN donne procuration à Laetitia ROUTIER, Rémi LAMARQUE donne procuration à Reynald RENARD, Régis TONETTI donne procuration à Flavie GUINET, Caroline DESCAMPS-GILMANT donne procuration à Sylvie SCHMITT, Alexis COTTENYE donne procuration à Guillaume DUPUIS, Mathieu DESMULLIEZ donne procuration à Laetitia GHESQUIERE, Lucie BRUNEEL donne procuration à Jean-Baptiste HUBERT

Absents : Pascal BONNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Guillaume Dupuis est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026

Prise de parole :

Monsieur le Maire précise qu'à la suite d'un échange par courriel avec Monsieur Desmulliez et une demande d'abondement au PV pour le groupe de l'opposition. Un nouveau PV a été envoyé ce matin avec la prise en compte de certaines remarques de l'opposition. Tout en sachant que le PV respecte l'article 2121-23 du CGCT.

- Le compte rendu du 1^{er} avril 2026 est approuvé à la majorité.

Nombre de Conseillers en exercice :

**Présents : 19
Votants : 27
Procurations : 8
Absents : 1**

**Suffrages Exprimés : 27
Pour : 23
Contre : 4
Abstentions : 0**

L'ordre du jour fait apparaitre le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026, le document de travail (ROB 2026) à été transmis en annexe le 9 avril avec la convocation du CM du 15 avril 2026.

La présentation du document à la « toute commission » du mercredi 8 avril 2026 a déjà permis un pré-débat.

Après présentation et lecture du document, un débat a lieu.

Lecture par Mme GHESQUIERE un courrier de Mr DESMULLIEZ :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire est un moment important : il doit nous permettre d'apprécier la situation financière de la commune et de comprendre les choix politiques pour les années à venir.

À la lecture des éléments présentés, plusieurs observations appellent notre vigilance.

Tout d'abord, la section de fonctionnement dégage un excédent significatif (épargne nette de 648 000 Euros). Cependant, cet excédent est en grande partie mobilisé pour compenser le déséquilibre de la section d'investissement.

Cela limite mécaniquement les marges de manœuvre réelles de la collectivité.

Ensuite, la section d'investissement reste sous tension, avec un besoin de financement notable et cette situation interroge la soutenabilité de notre trajectoire financière à moyen terme.

Par ailleurs, les perspectives pour 2026 soulèvent des interrogations, notamment un point important concernant les conditions du débat : les élus d'opposition ne disposent pas, à ce jour, du compte administratif. Or, ce document constitue une base essentielle pour apprécier la sincérité et la réalité de l'exécution budgétaire. Son absence limite nécessairement la portée de nos échanges.

Enfin, les orientations présentées gagneraient à être davantage précisées. À ce stade, elles ne s'accompagnent ni d'une programmation pluriannuelle claire, ni d'un chiffrage détaillé permettant d'en mesurer pleinement la portée, alors qu'il a été indiqué en Conseil que le projet de l'équipe municipale coûterait aux alentours de 8 millions d'Euros.

Dans ce contexte, nous appelons à davantage de lisibilité, de transparence et de projection, afin que ce débat puisse pleinement jouer son rôle et éclairer les choix futurs de la commune. »

Réponse de Monsieur le Maire

Je tiens à faire un rappel sur le fonctionnement d'un budget d'une collectivité puisqu'il apparaît à la lecture de ce texte qu'un certain nombre de fondamentaux n'ont pas encore été assimilés.

Le Budget de fonctionnement vient alimenter la partie en investissement comme dans toutes les communes de France. C'est bien grâce au résultat de fonctionnement positif que l'on alimente les dépenses d'investissements. Sans une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement, nous ne pourrions jamais faire d'investissements et les 648 000 € prouvent une gestion rigoureuse.

Donc nous venons abonder avec une partie de l'excédent de fonctionnement, la partie en investissement afin d'avoir un budget d'investissement qui soit voté en équilibre comme le demande la loi.

Par ailleurs, le budget d'investissement vous semble sous tension mais en même temps nous attendons plus d'un million d'euros de subventions qui nous ont été notifiés et également plus de 500 000€ de retour du FCTVA (page 11) du ROB donc le budget d'investissement n'est pas en tension.

Vous précisez n'être pas en possession du compte administratif, effectivement celui-ci n'existe plus puisqu'il a été remplacé par le CFU qui réunit le compte administratif et le compte de gestion. Vous avez d'ailleurs le CFU en votre possession puisqu'il vous a été envoyé le 9 avril pour le conseil qui aura lieu le 22 avril 2026 qui sera consacré en grande partie au vote du budget prévisionnel 2026.

Vous avez dans le ROB toutes les prévisions d'investissements pour 2026.

M. Hubert souligne que les montants relatifs aux investissements ne sont pas clairement identifiés, ce qui rend leur positionnement difficile.

M. le Maire répond que ces éléments figurent dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) et en donne lecture, notamment en page 11.

À l'issue de cette présentation des informations concernant les investissements prévus pour l'année 2026, plus aucun membre ne demande la parole.

Le débat d'orientation budgétaire s'est donc tenu en conseil municipal et a été adopté à l'unanimité.

ORGANISATION FONCTIONNELLE DU CONSEIL

2026 / 24 Débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de dix semaines précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Considérant la présentation par Monsieur le Maire, pour le budget primitif, des éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant au rapport d'orientations budgétaires.

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Wervicq-Sud, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Présents : 19
Votants : 27
Procurations : 8
Absents : 1

Suffrages Exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 H 30

David HEIREMANS,
Le Maire

